



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 084-218400828-20230328-DCM2023_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2023

Délibération n° 2023_012

Date de convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 19

Votants : 18

POUR : 16

CONTRE : 1 MARTIN

ABSTENTION : 1 AMIOT

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision

Acte publié le : 29/03/23



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-huit Mars à vingt HEURES
trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Bernard LE DILY, Julien
SANCHEZ, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Rima DELARRAT,
Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Rafaële MOURIER, Lionel
MARTIN

Procurations : Claude BOISSON pouvoir à Régis SILVESTRE,
Bernard LECOMTE pouvoir à Isabelle CHANTREL, Frédéric
MOURIES pouvoir à Bernard LE DILY et Christel VITALBO pouvoir à
Patrick CHAVADA

Absent Excusé : Frédéric FARINA,

Secrétaire : Bernard LE DILY, assisté de Nathalie ORBAN, attachée
territoriale.

BUDGET / Affectation du Résultat 2022

Monsieur le Maire cède la parole à Patrick CHAVADA, 1er Adjoint délégué aux finances.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal,

Considérant que le compte administratif 2022 présente, en section investissement, le résultat de clôture suivant : 210 746,98 €
Soit un solde d'exécution de la section investissement reporté, à reprendre au 001, en dépenses, au budget primitif du budget
principal 2022 de : 210 746,98 €.

Considérant les Restes A Réaliser 2022 du budget principal :

- en dépenses : 2 099 440,33 €
- et en recettes : 924 495,40€

Soit un besoin de financement de la section investissement du budget principal qui est de :
964 197,95 €.

Vu que le compte administratif 2022 présente, en section fonctionnement, le résultat de clôture suivant : 1 142 126,36 €.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du 1er adjoint au maire et après en avoir délibéré à la majorité :

AFFECTE le résultat 2022 du budget principal comme suit :

- o 964 197,95 € affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement de la section investissement (R1068)
- o 177 928,41 € : affectation à l'excédent reporté fonctionnement (report à nouveau créateur) (R002)

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire

Régis SILVESTRE



Le secrétaire : Bernard LE DILY,
Adjoint au maire